

Le ministre de l'Agriculture donne le coup d'envoi des Etats généraux du sanitaire

>> Débats

Accentuer la prévention pour ne pas avoir à gérer les crises et dégager des priorités en matière de lutte contre les maladies animales et végétales, dans le cadre d'un dispositif crédible et performant, sont quelques un des enjeux majeurs des Etats généraux du sanitaire lancés par le ministre de l'Agriculture le 19 janvier. La compétitivité à venir de l'agriculture française en dépend, a prévenu Bruno Le Maire. Le ministre sera attentif au respect des métiers de chacun.

Bruno Le Maire a donné, le 19 janvier, à Paris, le coup d'envoi des Etats généraux du sanitaire devant la presse et les principaux responsables vétérinaires et du monde agricole appelés à participer à ces travaux en vue de définir de nouvelles orientations stratégiques.

Le ministre de l'Agriculture a rappelé son attachement au dispositif sanitaire français, « l'un des plus performants au monde », mais souhaite son évolution vers davantage d'anticipation. Plutôt que de financer les pertes lors de crises, il faut mettre l'accent sur la prévention, a-t-il expliqué.

Changement d'approche

Ce changement d'approche, anticiper la crise et se prémunir face à elle plutôt que de réagir aux crises, est décliné, au sein du minis-

tère, dans différents domaines (en matière de régulation des prix par exemple), parmi lesquels celui, « vital », du sanitaire.

Identifier les priorités

On assiste actuellement à une nouvelle menace émergente environ une fois par an, contre une tous les 10-15 ans dans les années 70, a-t-il précisé. Dans ce domaine, « les attentes de nos concitoyens sont fortes et nous avons le devoir d'y répondre », a-t-il souligné. Il y a urgence à rendre le dispositif plus performant et réactif et à garantir un maillage sanitaire dans tous les territoires ruraux.

A l'occasion de ces travaux, il s'agit d'identifier les priorités pour les 10 ans à venir en termes d'orientation de la recherche et de lutte contre les maladies végétales et animales en vue de les détecter le plus rapidement possible et afin d'organiser « une riposte rapide et proportionnée ». Il faut aussi instaurer une certification des échanges « fiable et crédible », a-t-il ajouté, le succès des exportations en dépend, comme cela a été le cas lors de la gestion de l'épizootie de fièvre catarrhale ovine.

Ces questions devront être traitées avec trois objectifs : échanger avec toutes les parties prenantes, accélérer les investissements dans la prévention (réseaux d'épidémiosurveillance plus performants, formation des acteurs, meilleurs outils de gestion de l'information, développer des

outils de financement de couverture des risques sanitaires) et organiser une gouvernance renouvelée en précisant le rôle et les missions de chacun.

Bilan en avril

Les débats auront lieu jusqu'en avril, avec remise à la mi-avril d'un rapport par chacun des quatre groupes de travail et d'un rapport général cosigné par leur président.

Bruno Le Maire a demandé à chacun d'être « le plus ambitieux possible et le plus concret possible ».

Si des modifications législatives sont nécessaires, elles seront prises par voie d'ordonnance dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la prochaine loi de modernisation agricole.

Le ministre de l'Agriculture a assuré qu'il serait attentif au respect des métiers de chacun, en citant notamment les vétérinaires, et de la capacité d'action de l'Etat. Il a insisté sur la nécessaire crédibilité et performance du dispositif.

La lutte contre les maladies végétales et animales conditionne une partie de la compétitivité à venir de l'agriculture française, a-t-il prévenu. ■

>> GROS PLAN

Quatre groupes de travail

Quatre groupes de travail composés de professionnels agricoles, d'experts du monde vétérinaire et de scientifiques, et présidés chacun par un haut fonctionnaire, sont installés :

- un groupe sur la gouvernance en santé animale, présidé par notre confrère Dominique Repiquet, inspecteur général de la santé publique vétérinaire,
- un groupe sur les moyens de surveillance dans le domaine de la santé animale, présidé par notre confrère Joseph Domenech, inspecteur général de la santé publique vétérinaire,
- un groupe de travail sur le domaine phytosanitaire, présidé par Patrice Blanchet, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts,
- un groupe de travail sur le financement et la mutualisation, présidé par Daniel Perrin, inspecteur général des finances.

Par ailleurs un groupe « administration » composé d'agents publics réfléchira sur le rôle de l'Etat et le positionnement des DRAAF* et des futures DDI** vis-à-vis de la DGAL***.

Etant donné l'étendue des sujets traités, des sous-groupes seront également réunis pendant ces travaux sur des thématiques particulières : suivi sanitaire des abeilles, des animaux aquatiques, de la faune sauvage, laboratoires, acte vétérinaire, formation, etc. ■

*DRAFF : Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt. **DDI : Directions départementales interministérielles. ***DGAL : Direction générale de l'alimentation.